

qu'il avait dit le 10 mars et je voudrais répéter ses paroles. Comme en fait foi le hansard à la page 779, il avait alors déclaré:

Nous n'avons pas l'intention de considérer ces bills...

Il parlait des deux bills présentés à ce moment-là.

...comme des mesures d'initiative gouvernementale, sauf en théorie, parce que, en théorie, ce sont des mesures d'initiative gouvernementale...elles sont abordées dans la période des mesures inscrites au nom du gouvernement et présentées par un ministre de la Couronne. Cependant, nous croyons que la sagesse collective de cette Chambre devrait s'exercer sur ce problème et que toute proposition, de quelque direction qu'elle vienne, devrait être incorporée à ces mesures, sans aucune considération partisane. Nous accueillerons avec plaisir les améliorations venant de n'importe quelle direction de la Chambre...

Le ministre citait alors certains passages d'un de ses discours antérieurs et il a ajouté ceci:

Je voudrais appuyer sur cette déclaration.

Puis, le chef de l'opposition a dit:

Une déclaration fort louable.

C'est ce que nous croyions tous à ce moment-là. Le ministre a dit qu'il accepterait volontiers les améliorations proposées par n'importe quel parti à la Chambre. A divers moments au cours du débat, il a dit que ces questions seraient tranchées par une mise aux voix de la Chambre.

Voici ce qui m'inquiète au sujet du ministre des Transports. Hier, le député de Bow-River et moi-même avons proposé l'établissement d'une commission centrale qui surveillerait les sous-commissions dans les provinces. Au lieu d'être gratifiés d'un discours d'une demi-heure comme le ministre en a prononcé un ce matin sur l'amendement présenté par le député de Winnipeg-Nord-Centre, nous estimons avoir été écartés. Je pense que les points que nous avons soulevés sérieusement hier soir auraient dû être étudiés par le ministre, tout comme l'amendement dont nous sommes saisis en ce moment. Pourquoi n'a-t-il pas dit alors: comme ces propositions méritent un examen sérieux, prenons le temps de les examiner encore une fois? Au lieu de procéder ainsi, il a fait une brève déclaration, le président a mis l'article aux voix et celui-ci a été adopté.

Je ne pensais pas que la Chambre des communes examinerait ce bill de cette façon-là. Dès que nous commençons à discuter de certains de ces aspects, les journaux publient des articles nous imputant des arrières-pensées. Si nous voulons qu'on modifie l'écart, c'est parce que nous avons de mauvaises intentions. Si nous voulons avoir une commission au lieu de dix, c'est en raison d'un noir dessein politique et sectaire.

[L'hon. M. Churchill.]

Lorsque j'envisage cette question, je ne forme nul pareil dessein. Certains des propos que j'ai tenus hier faisaient partie d'un discours que j'ai prononcé à la radio il y a plus de douze ans; le *Free Press* de Winnipeg et le *Tribune* de Winnipeg les avaient relatés, on peut les y retrouver. Malheureusement, je n'avais pas pu les consigner au compte rendu. Mon attitude à l'égard de certaines de ces questions ne s'est pas modifiée en douze ans. En nous prêtant ainsi des arrières-pensées on est sûr de faire naître rapidement l'esprit de parti.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Churchill: Je ne dis pas que c'est ce qu'a fait le ministre des Transports.

L'hon. M. Pickersgill: Je voudrais que la chose soit clairement établie.

L'hon. M. Churchill: Non, le ministre des Transports s'est montré juste à cet égard et j'espère qu'il continuera dans cette veine mais je dois dire qu'il s'est engagé sur un terrain plutôt glissant ce matin par suite de la manière vague dont il a traité de l'amendement à l'étude.

J'aimerais parler brièvement des observations faites dernièrement par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre. S'il donne la réplique et s'il répète l'expression qu'il a utilisée hier, j'espère qu'il expliquera ce qu'il veut dire. D'après le compte rendu d'hier, il aurait déclaré qu'il comprend pourquoi je préconise l'établissement d'une seule commission. A mon sens, le député devrait tirer la situation au clair plutôt que de laisser planer le doute et donner à entendre qu'il y a quelque chose de louche dans tout cela.

M. Knowles: L'honorable représentant me permet-il une question?

L'hon. M. Churchill: Oui.

M. Knowles: Aura-t-il l'obligeance de me croire quand j'affirme que cette proposition ne renfermait aucun sous-entendu? J'ai compris qu'il voulait mettre les choses en ordre; je crois même l'avoir dit. Je ne mettais nullement son motif en doute quand j'ai fait cette remarque.

L'hon. M. Churchill: C'est bien l'interprétation que je lui ai donnée mais les lecteurs du hansard pourraient l'interpréter autrement. Je ne pousserai pas l'affaire plus loin.

Toutefois, au cours de ses remarques de ce matin à l'appui de son amendement, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a insisté sur la nécessité de donner une impression d'impartialité à la population canadienne en ce qui concerne cette mesure législative, disant qu'elle ne doit faire l'objet d'aucune politique de parti. Il est d'avis que